

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 5 OCTOBRE 2023**

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 29 Septembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 23

Étaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, CHERRIER, MOHAMED, RYSPERT, DERGHAL, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, CARPENTIER-BORTOLOTTI, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, DANDOIS, HOCHART, GAJDA, BOUTON.

Ont donné pouvoir : Madame LEMOINE (*pouvoir à Madame MOHAMED*), Monsieur AUDIN (*pouvoir à Monsieur DERGHAL*), Madame MIRASOLA (*pouvoir à Madame THUROTTE*), Monsieur DERUELLE (*pouvoir à Monsieur ANDRZEJCZAK*), Madame DENIS (*pouvoir à Madame THOMAS*), Monsieur BELLEGUEULE (*pouvoir à Monsieur DUCHEMIN*).

Absents excusés : MM. TONNEAU, FEDDAL.

Absents : MM. BRAILLY, VANDENDOOREN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

**DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE - COMPTE RENDU.**

**EXPOSE DU RAPPORTEUR**

En application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal, j'ai pris les décisions suivantes :

**25 Mai 2023 – N° 2023-85/Culturel**

Signature des contrats et autre document relatifs à l'organisation de « *la fête de la musique 2023* », au théâtre de Verdure situé au Parc Zola, le mercredi 21 Juin 2023 à partir de 17h30.

Les prestations artistiques et techniques sont proposées par la société « *Lez' Art Spectacles* » située à DENAIN.

Le coût des prestations (hors frais annexes) s'élève à **7 700 € TTC.**

Tarif : Entrée gratuite.

**25 Mai 2023 – N° 2023-86/Culturel**

Signature des contrats et autre document relatifs à l'organisation des galas de danse proposés par le Grenier aux Entrechats, situé à DENAIN (59220), les samedi 24 Juin à 19h30 et le dimanche 25 Juin 2023 à 15h30, au Théâtre.

Les places seront vendues par l'association aux tarifs de 12 € et gratuit pour les moins de 4 ans.

**26 Mai 2023 – N° 2023-87/CP** (Commande Publique)

Signature d'un marché pour le renouvellement du matériel informatique pour le service communication avec la société EURO INFO située à PROUVY (59121).

Le montant total des prestations de la consultation est fixé à 5 825,21 € HT soit **6 990,25 € TTC**.

Le marché prendra effet à compter de sa notification pour une période d'un an, jusqu'à la fin du délai de garantie.

**30 Mai 2023 – N° 2023-88/DSI** (Direction des Systèmes d'Information)

Signature d'une prestation d'audit Mitel avec la société AXIANS située à LOMME (59160).

Le montant total des prestations est fixé à 1 780 € HT soit **2 136 € TTC**.

Le marché prendra effet à compter de sa notification jusqu'à la fin des prestations.

**30 Mai 2023 – N° 2023-89/DSI** ((Direction des Systèmes d'Information)

Signature d'une prestation de formation téléphonie Mitel avec la société AXIANS située à LOMME (59160).

Le montant total des prestations est fixé à 1 335 € HT soit **1 602 € TTC**.

Le marché prendra effet à compter de sa notification jusqu'à la fin des prestations.

**30 Mai 2023 – N° 2023-90/P.E.J.S.** (Pôle Enfance Jeunesse Séniors)

Signature d'un contrat avec l'orchestre « LA DERNIERE SEANCE » représenté par Monsieur DANDOIS, situé à COURCELLES (6180) qui assurera l'animation musicale du thé dansant du Dimanche 11 Juin 2023.

Le coût global de ce contrat s'élève à **650 € HT**.

**1<sup>er</sup> Juin 2023 – N° 2023-91/CP** (Commande Publique)

Signature d'un contrat pour l'acquisition et la maintenance du progiciel PEGASE pour la gestion du personnel de service avec une licence incluse et une licence supplémentaire avec la Société IDSOFT située à ORLEANS (45000).

Le montant total des prestations du contrat s'élève à 3 480,00 € HT soit **4 176,00 € TTC** pour la 1<sup>ère</sup> année. Le progiciel avec une licence incluse s'élève à 2 190,00 € HT soit **2 628,00 € TTC**. Le montant de la licence supplémentaire est de 300,00 € HT, soit **360,00 € TTC**. La maintenance s'élève à 990,00 € HT, soit **1 188,00 € TTC** par année. Un acompte de 30 % de 1 044 € HT, soit **1 252,80 € TTC** sera adressé à la commande, et le solde à la livraison.

Le contrat prendra effet à compter de sa notification jusqu'à l'expiration du délai de garantie pour le logiciel et les licences, et prendra effet à compter de sa notification pour une durée d'un an, renouvelable par période d'un an dans la limite de 4 ans pour la maintenance.

**6 Juin 2023 – N° 2023-92/DSI** (Direction des Systèmes d'Information)

Signature d'une prestation d'achat de matériel (*écran interactif*) avec la Société EURO INFO située à PROUVY (59121).

Le montant total des prestations est fixé à 4 928,75 € HT soit **5 938,50 € TTC**.

Le marché prendra effet à compter de sa notification jusqu'à la fin des prestations.

**8 Juin 2023 – N° 2023-93/CP** (Commande Publique)

Signature d'un marché pour les illuminations pour les fêtes de fin d'année 2023 au Parc Emile Zola avec la Société SNEF située à LA SENTINELLE (59174).

Le montant total des prestations de la consultation est fixé à 12 500,00 € HT soit **15 000,00 € TTC**.

Le marché prendra effet à compter de sa notification jusqu'à la dépose des décors lumineux en janvier 2024.

**14 Juin 2023 – N° 2023-96/Évènementiel**

Signature d'un contrat avec la Société RIDEAU ROUGE ORGANISATION située à DAMMARIE LES LYS qui propose : un animateur, le groupe Cover GD 80 et l'artiste Colonel Reyel qui animeront le spectacle du Vendredi 14 Juillet 2023, au Parc Emile Zola.

Le coût global du contrat « *clé en main* » s'élève à **13.580 € TTC** Comprenant l'ensemble des cachets, les charges, la scène, les logs, la sonorisation, les éclairages, les frais de déplacement, l'équipe technique, les accompagnateurs, le présentateur, les repas et boissons.

**14 Juin 2023 – N° 2023-97/Évènementiel**

Signature d'un contrat avec l'Association des Secouristes Français située à TRITH-SAINT-LEGER (59125) qui assurera la gestion du dispositif prévisionnel de secours du Vendredi 21 Juillet 2023 au Dimanche 20 Août 2023 de 12h30 à 20h00.

Le contrat de cession et tout autre document relatif à cette manifestation, déterminant les conditions de prestation de chacun seront signés par mes soins.

Le coût global du contrat s'élève à **9 008,38 € TTC**.

**16 Juin 2023 – N° 2023-98/Évènementiel**

Signature d'un contrat avec l'Association des Secouristes Français Croix Blanche située à TRITH-SAINT-LEGER (59125) qui assurera la gestion du dispositif prévisionnel de secours au Parc Emile Zola, le Vendredi 14 Juillet 2023 de 17h00 à 00h30.

Le coût global de ces prestations s'élève à **390,00 € T.T.C.**

**19 Juin 2023 – N° 2023-100/Culturel**

Signature d'une convention de mise à disposition du théâtre de Verdure (*Parc Zola*) avec l'Association « *C-CULTUREL* » située à VALENCIENNES (59300) pour l'organisation du festival SILA, les samedi 1<sup>er</sup> et dimanche 2 Juillet 2023.

Les places seront vendues par l'association au tarif de **20 € (tarif unique)**.

***A noter que ce festival a fait l'objet d'un report au dimanche 17 Septembre 2023, date à laquelle il s'est tenu dans le Parc Zola.***

**26 Juin 2023 – N° 2023-103/P.F.L.C.** (Pôle Famille, Loisirs, Vie culturelle)

Signature d'un contrat de service M-City, application mobile permettant au citoyen d'accéder aux services en ligne générés par l'espace CITOYEN PREMIUM utilisé par le Pôle Famille, Loisirs et Vie Culturelle, le Pôle Education et vie sportive, et le Pôle services administratifs et réglementaires à l'habitant avec la Société ARPEGE située à SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE (44236).

Abonnement M-CITY : 3 150,00 € HT/an soit **3 780,00 € TTC/an**.

Ce contrat prendra effet à compter du 01/09/2023 jusqu'au 31/12/2028.

**4 Juillet 2023 – N° 2023-110/P.F.L.C.** (Pôle Famille, Loisirs, Vie culturelle)

Signature d'un contrat avec l'orchestre « *Roby et Caroline* » représenté par Monsieur MARASHIELLO situé à METTET (5640) qui assurera l'animation musicale du thé dansant du Dimanche 9 Juillet 2023.

Le coût global de ce contrat s'élève à 790 € TTC.

**7 Juillet 2023 – N° 2023-114/CP** (Commande Publique)

Déclaration sans suite du marché pour la location d'un véhicule de service pour les Pôles Famille, Loisirs et Vie Culturelle et Education et Vie Sportive pour motif d'intérêt général. En effet, l'offre réceptionnée est supérieure au budget alloué.

Les candidats en seront informés.

**13 Juillet 2023 – N° 2023-115/Évènementiel**

Signature d'un contrat d'engagement avec PASCAL SONORISATION, représenté par Monsieur PUPILI situé à ROEULX (59172) qui propose d'animer une soirée musicale « *Années 80* », le samedi 5 Août 2023, au Parc Zola.

Le coût global du contrat s'élève à 650,00 € TTC.

**19 Juillet 2023 – N° 2023-118/CP** (Commande Publique)

Déclaration infructueuse du marché pour la fourniture et la livraison d'un véhicule frigorifique neuf pour la cuisine centrale de Denain, pour motif d'absence d'offre.

**24 Juillet 2023 – N° 2023-119/COI** (Conduite d'Opérations et Investissement)

Signature du devis n° AA22/121477/001002 du 24/07/2023 avec la Société ENEDIS située à BETHUNE (62400) afin d'effectuer la suppression du branchement au 118B rue de Villars (*salle Aragon*).

Un bon de commande sera émis pour un montant total de 835,51 € HT soit **1 110,98 € TTC**.

Les prestations s'exécuteront dans les conditions prévues au devis.

**7 Août 2023 – N° 2023-124/CP** (*Commande Publique*)

Signature d'un marché pour la location d'un véhicule de service pour les Pôles Famille, Loisirs, Vie Culturelle, Education et Vie Sportive avec la Société TOYS MOTORS située à VALENCIENNES (59300).

Le montant de la location est de 284,39 € HT par mois soit **341,27 € TTC**, et le montant total des prestations de la consultation est fixé à 13 650,72 € HT soit **16 380,86 € TTC**.

Le marché prendra effet à compter de la réception du véhicule pour une durée de 48 mois.

**25 Août 2023 – N° 2023-129/V.A.** (*Vie associative*)

Signature d'un contrat et autre document avec l'Association « *Denain 2012* », située à DENAIN (59220), pour la mise à disposition de la partie Nord du Parc Zola : le Théâtre de Verdure, pour les représentations du spectacle son et lumière « *de Terre et de feu en Hainaut* » qui auront lieu aux dates et heures reprises ci-dessous :

- Vendredi 1<sup>er</sup> Septembre 2023 à 20h30,
- Samedi 2 Septembre 2023 à 20h30,
- Dimanche 3 Septembre 2023 à 20h30,
- Vendredi 8 Septembre 2023 à 20h30,
- Samedi 9 Septembre 2023 à 20h30,
- Dimanche 10 Septembre 2023 à 20h30.

L'association « *Denain 2012* » aura la responsabilité de la billetterie, de sa mise en vente et de l'encaissement des recettes correspondantes.

Les places sont vendues par l'association aux tarifs de 15 € pour le tarif plein (*jusqu'au 10 août 2023*), 18 € pour le tarif plein (*après le 10 août 2023*), 10 € pour le réduit, 5 € pour les enfants de moins de 12 ans.

La commune met également à disposition une aide logistique et le matériel scénique nécessaire, dont elle a la gestion. Cette mise à disposition s'effectuera du 01/09/2023 au 15/09/2023.

Le producteur s'engage à reverser une partie de sa recette de billetterie à l'accueillant à hauteur maximum de 20 000 € en compensation des frais divers engagés et du soutien logistique détaillé dans le présent contrat.

Ce reversement interviendra sur production par le producteur d'un état de recettes et selon les modalités suivantes :

- Recettes supérieures à 20 000 € : reversement de 20 000 € à l'accueillant.
- Recettes inférieures à 20 000 € : reversement de la totalité des recettes à l'accueillant.

**29 Août 2023 – N° 2023-130/URB** (*Urbanisme*)

Signature d'une convention provisoire et précaire de chasse avec l'association « *Marcel CHEVALIER* » représentée par Monsieur CHEVALIER, situé à DENAIN (59220). Les propriétés communales à usage agricole concernées par cette convention sont les suivantes :

Section	Parcelle	Superficie (m <sup>2</sup> )
AE	3	10 342
AE	4	18 262
AE	6	6 635
AE	249	7 720
AE	11	3 607
AE	12	428
AE	16	165 440
AD	350	31 749
AD	371	
AD	312	
AD	86	10 962
AM	84	3 352
AM	85	52
		<b>258 549 m<sup>2</sup></b>

Dans le cadre de l'extension du quartier Bellevue, et de la création d'une résidence « *domaine des SILENES* », la commune a acté le principe de cession de parcelles. Les parcelles cadastrées section AD n<sup>os</sup> 86 pour partie et 371, AE n° 16 pour partie reprises dans la présente convention sont intégrées au projet d'aménagement en cours. Dès signature définitive de l'acte de vente, la Commune informera le preneur.

La superficie reprise dans la présente décision pourra évoluer en cours de convention.

La convention est consentie à partir du 1<sup>er</sup> Juin 2023 pour se terminer le 31 mai 2024 moyennant une redevance annuelle de 10 €/ha.

**30 Août 2023 – N° 2023-131/P.F.L.C.** (*Pôle Famille Loisirs Culture*)

Signature d'un contrat avec l'orchestre « *OSMOSE* », représenté par Monsieur VERDI situé à MARCINELLE (6001) (*Belgique*), qui assurera l'animation du thé dansant du Dimanche 10 Septembre 2023.

Le coût global de ce contrat s'élève à **500 € TTC**.

**5 Septembre 2023 – N° 2023-134/Culturel**

***Annule et remplace la décision n° 2023-100/Culturel du 19 Juin 2023.***

Signature d'une convention de mise à disposition du théâtre de Verdure (*Parc Zola*) avec l'Association « *C-CULTUREL* » située à VALENCIENNES (59300) pour l'organisation du festival SILA, les samedi 16 et Dimanche 17 Septembre 2023.

Les places seront vendues par l'association au tarif de **20 € (tarif unique)**.

**19 Septembre 2023 – N° 2023-138/CP** (*Commande Publique*)

Signature d'un marché d'installation, mise en service et maintenance des distributeurs automatiques de boissons et friandises avec la Société DENOYELLE DISTRIBUTION située à VILLERS-EN-CAUCHIES (59188).

.../...

Le montant des prix de vente sont proposés dans le Bordereau des Prix Unitaire. Une redevance sera versée au pouvoir adjudicateur sur le chiffre d'affaire Hors Taxe par le titulaire :

- des distributeurs de boissons chaudes réservés au personnel de la Mairie à hauteur de 14 % ;
- des distributeurs de boissons fraîches et confiseries réservés au personnel à hauteur de 10 % ;
- des distributeurs destinés au public à hauteur de 20 %.

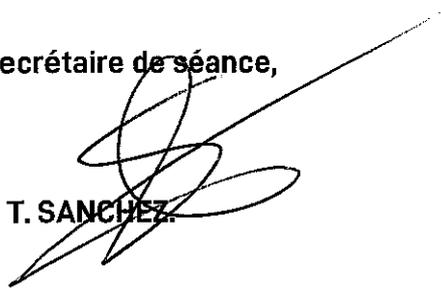
Sera versée au pouvoir adjudicateur, à chaque trimestre par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public de la Ville de Denain ou par mandat administratif, accompagnée des justificatifs attestant du montant du chiffre d'affaire Hors Taxe par distributeur en service durant la période visée.

Le marché prendra effet à compter du 6 Novembre 2023 pour une période de 5 ans.

\_\_\_\_\_  
L'Assemblée est invitée à se prononcer.  
\_\_\_\_\_

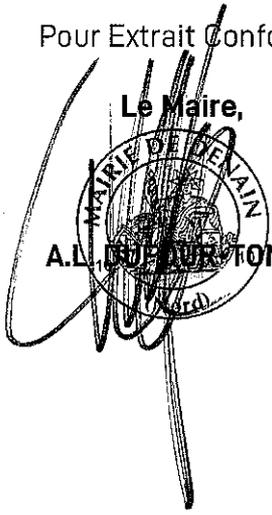
**DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE.**

Le Secrétaire de séance,

  
T. SANCHEZ

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

  
  
A.L. BOUTONNIER

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu  
de la réception en Sous-Préfecture le.....  
et de la publication le.....